EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic du mardi 15 décembre 2020 à 19 h 30, tenue à huis clos à la salle J-Armand Drouin à l'hôtel de ville, en vertu des arrêtés ministériels nos 2020-090 et 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux et diffusée en direct sur les médias sociaux. Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et formant quorum : madame la mairesse Julie Morin, madame la conseillère Manon Bernard et messieurs les conseillers Jeannot Gosselin, Denis Roy, Jacques Dostie, Michel Plante et René Côté.

Assistent également à la réunion M. Jean Marcoux, directeur général, M^{me} Nancy Roy, greffière et M. Luc Drouin, trésorier.

Résolution no 20-421

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

- ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);
- ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;
- ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;
- ATTENDU QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;
- ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;
- ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale, dont la Bouée régionale, ici même à Lac-Mégantic ;
- ATTENDU QUE la Ville s'est, par sa résolution n° 17-529 adoptée le 3 octobre 2017, proclamée municipalité alliée contre la violence conjugale.

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Gosselin,

appuyé par M^{me} la conseillère Manon Bernard

et résolu:

DE RÉAFFIRMER l'appui de la Ville dans ce mouvement et de proclamer de nouveau la Ville de Lac-Mégantic municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée à l'unanimité

COPIE VIDIMÉE, CE 16 DÉCEMBRE 2020, MIN 20-421



MME NANCY ROY, GREFFIÈRE